SCP Arnaud MARTINEZ
Huissier de Justice
Associé
60, rue Jean Jaurès - 94 Champigny-S/Marne

PROCÈS VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT ET LE ONZE JANVIER.

SECOND ORIGINAL

Commis par ordonnance au pied de requête rendue le 23 novembre 2016 par Madame Le Juge de l'exécution près le Tribunal de Grande Instance de Créteil, à l'effet de :

« Se rendre sur place afin de dresser un procès-verbal de description des biens et droits immobiliers appartenant à Monsieur Gaston PAKA BONGO formant une maison d'habitation à BOISSY-SAINT-LÉGER (94), 3, rue des Alouettes cadastrée section AB n° 391,

« Disons que l'huissier sera assisté d'un géomètre pour le métré et d'un contrôleur agréé chargé de rechercher dans les locaux la présence de plomb, d'amiante et de termites »

J'ai été saisi de ma mission le 9 janvier 2017 par Maître PICARD, Avocat à PARIS, 193, rue de l'Université intervenant pour le CREDIT LYONNAIS.

EN CONSEQUENCE

Je, Arnaud MARTINEZ, Huissier de Justice Associé près le Tribunal de Grande Instance de CRÉTEIL, y résidant 60, rue Jean-Jaurès à CHAMPIGNY SUR MARNE (Val de Marne), soussigné,

Me suis transporté ce jour à BOISSY-SAINT-LÉGER (Val de Marne), 3, rue des Alouettes, assisté d'un expert chargé de procéder aux métrés et aux divers diagnostics nécessaires à la mise en vente des biens, où étant à 8 heures 30, j'ai procédé aux constatations suivantes :

A l'adresse indiquée, il existe un pavillon d'habitation mitoyen.

Sur place j'ai rencontré Monsieur GREZACKJ à qui j'ai décliné mes nom, qualité et l'objet de ma mission, j'ai par ailleurs

remis à ce dernier une copie de l'ordonnance au pied de requête susvisée.

Monsieur GREZACKJ ne s'exprimant pas en français, j'ai pu apprendre postérieurement à mes opérations que les lieux étaient loués par la société RNK FACADE, dont le siège social est à CORMEILLES-EN-PARISIS (95), 21, rue Georges Méliès, pour y loger son personnel en vertu d'un bail en date du 8 février 2013 dont une copie est annexée au présent procès verbal.

J'ai alors procédé à la description des locaux.

Rez-de-chaussée :

Il se compose de :

Une entrée dont le sol est carrelé, équipée de placards avec un escalier desservant l'étage du pavillon.

Dans l'entrée à droite, une salle de séjour dont le sol est carrelé, équipée d'une cheminée, qui comporte une porte-fenêtre sur rue et une porte-fenêtre sur le jardin arrière.

Dans l'entrée porte face, une cuisine dont le sol est carrelé, équipée d'un évier et d'un ensemble de meubles de cuisine ainsi que d'une chaudière à gaz et qui prend jour par une fenêtre donnant sur le jardin et par un châssis vitré donnant sur la salle de séjour.

Dans l'entrée à gauche, un cabinet d'aisances intérieur dont le sol est carrelé, équipé d'une cuvette anglaise avec effet d'eau.

Dans l'entrée à gauche, un garage dont le sol est constitué d'une chape de béton, équipé d'une porte basculante donnant sur la rue.

Premier étage :

Il se compose de :

Un palier dont le sol est recouvert de moquette.

Une chambre à coucher dont le sol est recouvert de linoléum et qui prend jour par une fenêtre.

Une chambre à coucher en partie mansardée dont le sol est recouvert de linoléum, équipée d'un placard et qui prend jour par un châssis vitré de type VELUX.

Une chambre à coucher dont le sol est recouvert de linoléum, équipée de placards et qui prend jour par une fenêtre.

Une salle de douche dont le sol est carrelé, équipée d'une douchière carrelée et d'un meuble vasque.

Attenante à la salle de douche, une petite buanderie mansardée qui prend jour par un châssis vitré de type VELUX.

Une salle de bains dont le sol est carrelé, équipée d'une baignoire, d'une vasque avec combiné mélangeur, d'une cuvette anglaise et qui prend jour par un châssis vitré de type VELUX.

Deuxième étage :

Il se compose de :

Une vaste pièce mansardée, équipée de placards sous combles et qui prend jour par deux châssis de type VELUX.

Le pavillon est mitoyen et comporte un jardin en partie arrière qui est en mauvais état général d'entretien.

Durant mes opérations, il a été procédé aux divers diagnostics et métrés nécessaires à la mise en vente du bien.

Des photographies ont été prises qui seront certifiées conformes par moi et annexées à mon procès-verbal de constat.

TELLES SONT MES CONSTATATIONS.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSÉ LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Arnaud MARTINEZ

Certificat de surface n° PAKA/BOISSY-SAINT-LÉGER/2017/0332

Loi Boutin

Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Me Arnaud MARTINEZ (01.48.82.12.40)

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Commentaires
Rez de chaussée - Entrée	6.66	6.66	
Rez de chaussée - Plac-entrée	0.71	0.71	
Rez de chaussée - W.C	0.77	0.77	
Rez de chaussée - Cuisine	9.25	9.25	
Rez de chaussée - Sejour	30.84	30.84	
1er étage - Palier	4.33	4.33	
1er étage - Chambre1	9.27	9.27	
1er étage - Chambre2	13.66	13.66	
1er étage - Plac-ch2	0.87	0.87	
1er étage - Chambre3	13.04	13.04	
1er étage - Plac-ch3	0.87	0.87	
1er étage - SdB-1	4.09	4.09	
1er étage - SdB-2	5.00	5.00	
Combles - Palier grenier	0.41	0.41	
Combles - Plac-grenier	0.48	0.48	
Combles - Grenier	6.99	6.99	
Rez de chaussée - Garage	-	14.33	
1er étage - Sp-wc	-	0.49	
1er étage - Sp-ch2	-	4.98	
Combles - Sp1-grenier	-	5.65	
Combles - Sp2-grenier	-	6.93	
TOTAL	107.24	139.62	

Surface habitable totale : 107.24 m² (cent sept mètres carrés vingt-quatre)
Surface au sol totale : 139.62 m² (cent trente-neuf mètres carrés soixante-deux)

Fait à **GAGNY**, le **11/01/2017**

Par : RIBEIRO Rui

ARIANE ENVIRONNEMENT
SARL CPEP
11, Av. Jean Jaurès
93220 GAGNY
RCS BOBIGNY : 452 900 202
CODE APE 7120 B

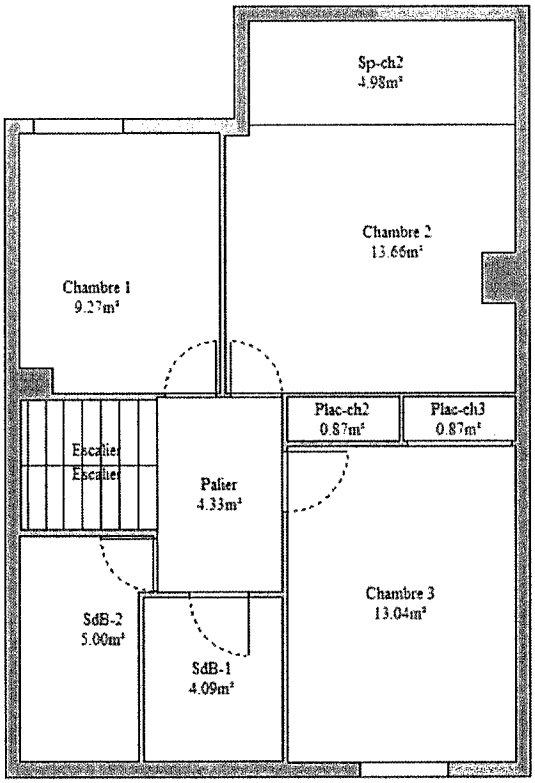

1er Etage

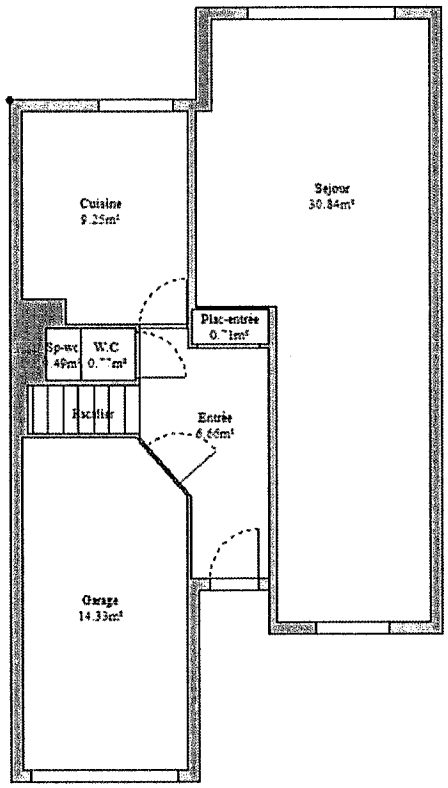

Rez-de-chaussée

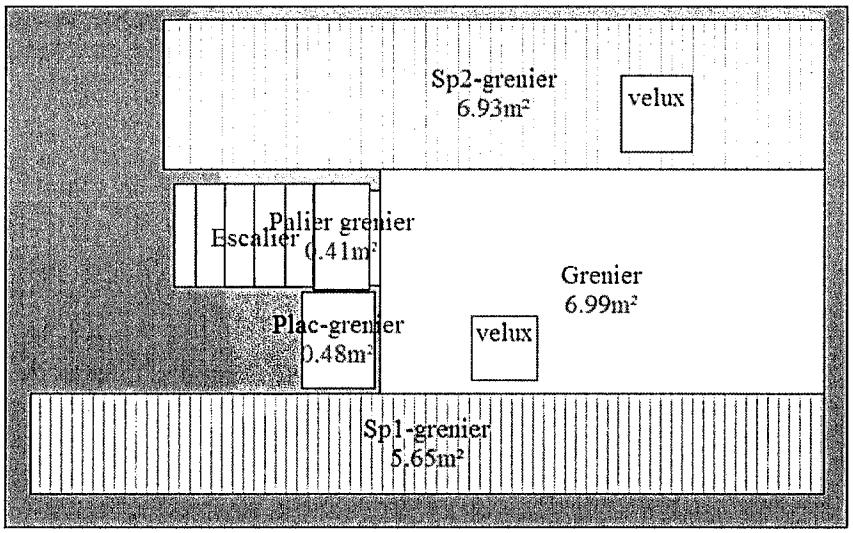
Sp2-grenier
6.93m²
velux
Escalier
Palier grenier
0.41m²
Grenier
6.99m²
Plac-grenier
0.48m²
velux
Sp1-grenier
5.65m²

Combles